

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2016

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD du Languedoc-Roussillon se sont réunis en assemblée générale le 15 juin 2016 à 14 heures à Montpellier au Centre Bourneville (120 rue du Mas Prunet).

Etaients présents ou représentés 19 SESSAD adhérents de l'Association sur un total de 26 plus 3 SESSAD adhérents en 2015 et non à jour de leur cotisation et 3 SESSAD non adhérents, pour un total de 24 participants.

Il a été établi une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Fabien DELMAS, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2015
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Echanges sur des points divers (entre autres l'expérimentation sur le rendu compte de l'activité des SESSAD et les Journées Nationales des SESSAD en présence d'un représentant du CREA-ORS LR)
- Perspectives 2016

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants. Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2015, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 5 à 15 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans.

Après rappel par le Président que les membres suivants du Bureau/Conseil d'administration sont démissionnaires :

- Agnès CONCILE, vice-président Aude
- Marie Claire BERGUES, secrétaire
- Hervé CARLIER, trésorier
- Patrick BONNET, membre

et qu'il doit en conséquence être procédé à l'élection de 4 nouveaux membres du Bureau/administrateurs.

Après qu'il ait été procédé au vote, sont déclarés régulièrement élus :

- Agnès CONCILE, vice-président Aude
- Marie Claire BERGUES, secrétaire
- Hervé CARLIER, trésorier
- Patrick BONNET, membre

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président


Fabien DELMAS

La secrétaire


Marie Claire BERGUES